



Mise en demeure de l'APHP

Par **Sbibi**, le **30/07/2020** à **21:51**

Bonjour,

Je vous écris avec une situation particulière qui me dépasse et j'ai fort besoin d'aide.

Je suis une personne récemment reconnue réfugiée. Quand j'étais encore demandeur d'asile j'ai eu une opération au crane suite à une urgence médicale. Je n'avais pas de prise en charge médicale, donc je suis allé à un dispositif dédié nommé PASS.

Quand j'ai été enfin reçu, le premier praticien qui m'a vu saigner de la tête m'a dit qu'il fallait m'opérer, il a fait un dossier et m'a dit d'aller voir le service de chirurgie concerné, et de bien leur dire que je n'avais pas de prise en charge, que je venais de la PASS, étant demandeur d'asile, et qu'il fallait voir l'assistante sociale du service pour voir comment procéder.

Je suis allé au service et j'ai fait exactement comme on me l'a indiqué, or, la secrétaire paraissait complètement perdue, je lui ai répéter tout ce que le premier monsieur m'avait indiqué et elle m'a dit d'attendre dans la salle. J'ai attendu, puis j'ai été appelé pour une photo du crane, puis j'ai été rappelé pour voir le chirurgien qui m'a proposé de m'opérer tout de suite. Bien évidemment j'ai consenti. J'ai été opéré et je suis péniblement rentré chez moi. J'ai appelé l'assistante sociale du service parce que je ne comprenais pas enfin comment les choses se sont faites. J'ai reçu pendant le confinement une facture pour la procédure que je ne pouvais pas et ne peux toujours pas payer. Après le confinement j'ai enfin reçu ma réponse des autorités, et j'ai également reçu ma CMU.

Aujourd'hui, je viens juste de recevoir un courrier des huissiers chargés par l'APHP, un dernier avis avant saisie de mon compte bancaire par le trésor public. Je viens juste d'être accepté au RSA et je me demande ce que je peux faire. Dans le courrier des huissiers il est dit qu'ils sont désormais mon seul interlocuteur, qu'aucune contestation ne sera traitée sans paiement intégral de la somme, et je me demande si le trésor public est capable légalement de prendre l'argent de mon RSA que je viens juste de recevoir pour la première fois, pour payer cette dette que je considère injuste, me sentant victime d'une induction à l'erreur par le personnel administratif du service concerné.

Merci beaucoup pour votre aide.